



INTERCO
JUSTICE

Pour adhérer à la
CFDT :



@interco.cfdt.fr



@interco_cfdt_officiel



/interco_cfdt_officiel



/intercocfdt

INTERCO.CFDT.FR

25 novembre 2025

DECLARATION LIMINAIRE

Commission Administrative Paritaire des greffiers

du 25 novembre 2025

Madame la directrice,

Il est constant, et nous le voyons encore avec les dossiers de cette commission, que les personnels de greffe vont mal et subissent une maltraitance institutionnelle.

Les avis des juridictions transmis sur les candidatures de nos collègues pour la promotion au choix 2026 dans le corps des cadre-greffiers lèvent le voile sur l'hypocrisie de nos supérieurs quand un avis défavorable, voire très défavorable est porté alors que les CREP sont excellents ! Incompréhension des collègues et une grande démotivation ! Un manque de cohérence ! d'autant qu'avant la création de ce nouveau corps de cadres greffiers, bon nombre de greffiers avait dans leur CREP dans la rubrique « Perspectives d'évolution » une appréciation indiquant que l'agent avait toutes les compétences ou capacités pour exercer les missions d'un agent de catégorie A. Du jour au lendemain, ils ne seraient plus aptes ?

Nous le constatons également avec le CIA de cette fin d'année, par le nombre de greffiers, qui faute de crédits suffisants, ont été sacrifiés et se retrouvent avec un CIA à zéro alors que leurs évaluations sont bonnes ! comment demander et attendre un engagement professionnel de qualité avec une telle attitude ?

Pour **la CFDT**, cette ambiance est préjudiciable à la communauté de travail et à l'équilibre de nos collègues. **La CFDT** vous demande d'y prêter une attention toute particulière !

Parlons également du télétravail ! nous avons tous reçu le nouveau guide, qui est d'ailleurs très bien fait et complet, mais nous regrettons que dans certaines juridictions le télétravail soit accordé « à la tête du client », inégalité flagrante entre collègues, due à une méconnaissance ou reflétant une sanction déguisée ?

Il en est de même pour les collègues en arrêt de travail, ces arrêts sont mal vus. Or être malade, souffrant, n'est pas un choix : ces situations de santé se détériorent car nous travaillons tous constamment à flux tendus, avec les difficultés de remplacement que nous connaissons et subissons tous ; or, ce n'est pas aux collègues d'en pâtir ! Ni aux présents, ni aux absents !

Parlons également du temps d'audience, sujet sensible pour nos collègues qui s'investissent et qui voient toujours leurs heures écrêtées ou l'impossibilité de les récupérer en temps de repos : **la CFDT** vous remercie pour la conception du guide relatif à la maîtrise du temps d'audience reçu très récemment, nous espérons qu'il puisse faire écho au titre d'un rappel des préconisations de la DSJ.

Tout comme nous souhaitons souligner la nécessité de reconstituer le grade des greffiers principaux . En effet, avec un minimum de 2240 greffiers principaux recrutés en cadres greffiers et les greffiers principaux qui auront réussi l'examen professionnel, ce grade va se retrouver démuné. **La CFDT** vous encourage à promouvoir rapidement un bon nombre de greffiers méritants non reconnus. **La CFDT** vous encourage à promouvoir rapidement un bon nombre de greffiers méritants non reconnus.

Enfin, **la CFDT** rappelle que la formation continue est indispensable, y compris pour les agents ultramarins. Une difficulté est apparue pour nos collègues de Nouvelle Calédonie, qui sont invités à faire l'avance de leurs billets d'avion, y compris lorsqu'il s'agit de formations obligatoires suite à une promotion. Ainsi, sans savoir quand ni comment ils seront remboursés, les agents se voient dans l'obligation de s'endetter s'il souhaitent évoluer. Ce n'est pas digne de notre ministère. **La CFDT** demande qu'un regard tout particulier soit porté sur les conditions de formation de ces agents ultramarins.

Les représentants à la CAP des greffiers :

Alexa TOUROULT, Ghislaine WAN, Michel MONTISCI